

République du Bénin



Cercle pour la Sauvegarde
des Ressources Naturelles

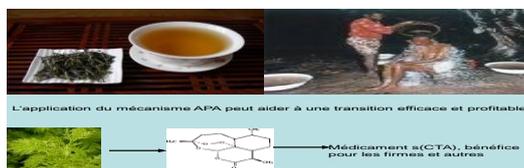
THE ABS
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE



L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA

giz

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES



**PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR
L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES
RESSOURCES GENETIQUES (APA)**

**FINANCEMENT : INITIATIVE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN
MATIERE D'APA/GIZ AVRIL 2015-MARS 2016**

Table des matières

Table des matières	i
Liste des sigles et acronymes	ii
DONNEES GENERALES SUR LE PROJET	1
RESUME	1
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.1. Bilan et analyse du processus au niveau national	4
1.2. Bilan des principales activités de la phase en cours d'exécution	4
II. LE PROJET	9
2.1. Objectif global	11
2.2. Objectifs spécifiques	11
2.4. Résultats et activités	11
III. BUDGET ET CALENDRIER DES ACTIVITÉS	12
3.1. Tableau synthèse du Budget indicatif Avril 2015-Mars 2016	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Matrice budgétaire	Erreur ! Signet non défini.
3.3. Chronogramme d'exécution du projet	13
IV. PLAN DE DECAISSEMENT IRC-APA/GIZ	20
V. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ONG CeSaReN	26
5.1. Taches et responsabilités des principaux experts mobilises par l'ONG CeSaReN.....	26
5.2. Suivi et rapports	27
5.3. Contrepartie financière de CeSaReN ONG.....	27

Liste des sigles et acronymes

APA	: Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources Génétiques
CCCA	: Conditions Convenues d'un Commun Accord.
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique.
CeSaReN	: Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CESP	: Communication-Education-Sensibilisation du Public
CPCC	: Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause.
C/SAF	: Chef Service Administratif et Financier
CT	: Connaissances Traditionnelles.
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
FCFA	: Franc de la Communauté Française d'Afrique
FS	: Forêt Sacrée
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
IRC-APA	: Initiative pour le Renforcement des Capacités en matière d'APA.
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PCB	: Protocole Communautaire Bioculturel
PFM/FEM	: Projet de Micro Financement du Fonds Mondial pour l'Environnement
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées
PN/APA	: Protocole de Nagoya sur l'APA
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RG	: Ressource Génétique.

DONNEES GENERALES SUR LE PROJET

Titre du Projet : Appui à la mise en *mise en œuvre* du Protocole de Nagoya sur l'APA. Financement Avril 2015- Mars 2016

Pays: Bénin

Durée: 12 mois (Avril 2015-Mars 2016)

Institution promotrice du projet : ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles » CeSaReN-ONG

Coordonnées complètes de l'institution promotrice: 02 BP : 268 Gbégamey Cotonou, Bénin, Tél : 00229 21 00 30 27 / 97 08 49 27 Email : cesarenong@yahoo.fr

Organisme d'exécution : Unité du Projet au sein de CeSaReN-ONG. Compte Bancaire :

Bank Of Africa – Bénin Cotonou N° 001741920004 Code de la Banque : BJ061

Ecobank Cotonou Bénin N° 0040221119557501 Code de la Banque : B0062

Personne de contact et ses coordonnées : BOSSOU Mensah Bienvenu Célestin. Directeur Exécutif de CeSaReN-ONG Tél 00 (229) 95 42 50 47 Email : bmbc1957@gmail.com

RESUME

Le présent projet vise la poursuite et la consolidation des acquis du processus¹ de mise en œuvre de l'APA au Bénin démarré avec l'appui de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA (IRCA) sous la GIZ en 2012. Avec la mise en œuvre prochaine de la stratégie nationale APA, les Communautés locales qui ont pris une part active à son processus d'élaboration ont compris que des défis importants leur restent à relever en vue d'assurer une participation efficace et effective aux autres champs d'application du Protocole. Les prochaines étapes sont en effet cruciales en ce sens qu'elles concernent principalement le cadre législatif et réglementaire, le cadre institutionnel, les procédures administratives et la gestion des questions relatives aux connaissances traditionnelles. Leurs demandes se font donc plus pressantes pour un soutien approprié et spécifique.

Au nombre des ces demandes, figurent :

- la mise en place d'instrument pouvant leur assurer véritablement l'autonomie et l'auto gouvernance de leur ressources bio génétiques (RG) et Connaissances Traditionnelles Associées (CTA)
- les moyens de préserver et de protéger leurs savoirs traditionnels
- la valorisation de leurs RG et CTA dans le cadre du mécanisme APA

Le processus au niveau national quant à lui priorise les activités régaliennes. Les plus urgentes sont la mise en place d'un cadre réglementaire et de mesures administratives pour garantir la sécurité juridique et la transparence des activités pilotes APA qui seront menées par les parties prenantes..

La mise en place d'une loi spécifiquement APA comme recommandée par la stratégie pouvant s'avérer trop longue, l'élaboration d'un cadre réglementaire et des mesures administratives transitoires avec tous les acteurs concernés est envisagée par le Gouvernement. Les études menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale APA ont effet révélé que des dispositions sur l'accès et le partage des avantages existent dans certaines de nos lois et réglementations sur les ressources biogénétiques et pourraient être exploitées à cet effet.

Ainsi, à l'instar de la stratégie nationale APA dont le processus d'élaboration participative a été conduit avec diligence à la satisfaction de toutes les Parties Prenantes (PP) par l'ONG CeSaReN, CeSaReN va également

¹ L'Initiative soutient le processus de consultation nationale sur l'APA avec l'objectif de sensibiliser et de développer le cadre national APA. A cette fin, un accord de financement avec l'ONG CeSaReN appuie des activités de sensibilisation, de consultation des Parties Prenantes (PP) et des mesures pilotes avec les communautés locales. Une séance d'information pour les parlementaires en association avec le SCDB a contribué à la ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'APA. Les échanges interactifs entre les principales PP ont permis d'amorcer le développement de la stratégie sur l'APA du Bénin, un modèle qui est maintenant reproduit dans d'autres pays africains

accompagner/assurer la facilitation du processus d'élaboration par tous les acteurs concernés des mesures réglementaires et administratives transitoires.

Le présent projet vise donc à conduire des activités pilotes concrètes APA intégrant : Communautés locales, détenteurs de connaissances traditionnelles, Ministères sectoriels, Chercheurs, responsables de laboratoire et secteurs privés en vue de contribuer à la mise en place d'un cadre national harmonisé, transparent et opérationnel d'APA qui garantit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les principaux résultats attendus sont (i) la stratégie nationale APA est internationalisée au niveau des Ministères APA (ii) un cadre réglementaire et mesures administratives APA transitoires sont élaborés (iii) deux Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) pilotes pour 2 communautés riveraines des Forêts Sacrées (FS) Gbévozoun et Gnahouizoun sont élaborés (iv) La stratégie de documentation des Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) aux Ressources Génétiques (RG) est élaborée (v) des ressources génétiques et CTA des FS sont valorisées à travers des mécanismes APA.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les pays Parties à la Convention sur la diversité biologique se sont engagés à poursuivre 3 objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ce 3^{ème} objectif est très important pour les pays en développement qui possèdent une grande richesse en biodiversité mais ne bénéficient pas de manière équitable des avantages tirés de l'exploitation de leurs ressources. Pendant longtemps et de manière gratuite, ces pays ont fourni leur biodiversité et leurs savoirs endogènes sans être associés au partage des avantages issus de l'accès qu'ils ont facilité.

Dans ce cadre, le Protocole de Nagoya sur l'APA a été adopté lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, Japon, Octobre 2010). Il s'agit d'un Protocole contraignant sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés. Il est entré en vigueur en octobre 2014, lorsque 50 pays l'ont ratifié.

Le Bénin a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique le 30 juin 1994 et signé et ratifié le Protocole de Nagoya sur l'APA respectivement le 28 octobre 2011 et le 8 juillet 2013.

Il convient de rappeler que le Bénin, de par sa richesse en diversité biologique et connaissances traditionnelles aussi bien médicinales qu'alimentaires, a toujours été une destination privilégiée des bio prospecteurs.

Afin de réussir la mise en œuvre de ce Protocole au Bénin, un soutien technique et financier est nécessaire pour la définition du programme national détaillé et l'application des mesures appropriées. A cet effet, un « projet d'appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA au Bénin » a été élaboré par l'ONG CeSaReN et soumis en 2012, avec le soutien politique du Ministère en charge de l'Environnement, au financement de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA (IRC/APA).

Les appuis techniques et financiers obtenus depuis lors de l'IRC/APA ont permis de :

- développer et de réaliser un important programme de Communication, d'Education et de Sensibilisation du Public (CESP) : Il s'agit (i) d'informer largement les parties prenantes sur le Protocole en vue de créer des groupes d'acteurs forts pour appuyer le travail du comité national APA.
- démarrer la mise en œuvre du Protocole : Il s'agit (i) des actions administratives et d'information des décideurs pour promouvoir la ratification dudit protocole (ii) de l'élaboration de la stratégie nationale APA et de son cadre opérationnel.
- démarrer le processus d'élaboration de Protocole Communautaire Bio culturel (PCB) en lien avec l'APA
- entreprendre des expériences pilotes de développement des chaînes de valeur avec des Ressources Génétiques (RG) dans certaines forêts ciblées selon les mécanismes opérationnels d'APA pour leur gestion durable

Ces actions ont été conduites de façon satisfaisante et l'analyse du processus de planification et de coopération mis en place par le Bénin à travers l'ONG CeSaReN et l'IRC/APA démontre que :

- les acteurs en place sont bien informés des principes de l'APA et du Protocole de Nagoya sur l'APA de telle sorte que chaque membre est devenu le porte-parole et l'acteur central devant conduire ce processus complexe de manière satisfaisante,
- la ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA par le Bénin est réalisée dans un délai raisonnable,
- La stratégie nationale APA et son cadre opérationnel sont élaborés dans une approche participative à travers un processus multi acteur intensif.
- les Communautés locales ont bien compris l'APA et sa stratégie nationale de mise en œuvre.

1.1 Bilan et analyse du processus actuel au niveau national (Activités du gouvernement).

La stratégie nationale APA est élaborée et adoptée. Elle définit les orientations claires du mécanisme qui aboutirait réellement à un partage juste et équitable des avantages qui seraient issus de l'accès et de l'utilisation des RG et des CTA au Bénin. Une stratégie non opérationnelle n'est qu'un acte vain. Par ailleurs, depuis un certains temps, des demandes d'information relatives aux modalités d'accès aux RG et CTA sont de plus en plus adressées au point focal.

La stratégie nationale APA a prescrit la mise en place d'une loi nationale spécifique APA. Mais, vu que la mise en place d'une telle loi pourrait s'avérer trop longue, les consultations au niveau des Autorités nationales ont abouti à la nécessité d'élaborer un cadre réglementaire et de mesures administratives transitoires pour garantir la sécurité juridique et la transparence des activités pilotes APA qui seront menées par les parties prenantes. Les études menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale APA ont effet révélé que des dispositions sur l'accès et le partage des avantages relatives aux ressources biogénétiques existent dans certaines de nos lois et réglementations et pourraient être exploitées à cet effet.

Ainsi, à l'instar de la stratégie nationale APA dont le processus d'élaboration participative a été conduit avec diligence à la satisfaction de toutes les Parties Prenantes (PP) par l'ONG CeSaReN, CeSaReN va également accompagner/assurer la facilitation du processus d'élaboration par tous les acteurs concernés des mesures réglementaires et administratives transitoires.

Cette activité sera accompagnée de la diffusion et de l'internationalisation de la stratégie aux niveaux appropriés, notamment les Ministères APA en vue de sa prise en compte dans les autres stratégies et politiques sectorielles et nationales.

1.2 Bilan des principales activités de la phase en cours d'exécution

Il est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Bilan des principales activités de la phase en cours d'exécution

Résultats/Activités	Effets/impacts	Perspectives
Résultat 2 : La stratégie nationale APA est finalisée, validée, adoptée, multipliée et diffusée	Meilleure Connaissance du contenu des orientations et des options prises, forte adhésion des parties prenantes. Stratégies élaborée de façon participative avec tous les acteurs et appuyée par les décideurs politiques	Internationalisation de la stratégie au niveau les Ministères APA en vue de sa prise en compte dans les autres stratégies et politiques sectorielles et nationales.
Activité 2.1 : Poursuivre les consultations pour l'intégration des formulations d'orientations stratégiques, les LD de l'UA et finalisation de la stratégie	Document élaboré sur la base d'informations issues des discussions en cours à divers niveaux (UA, Bioversity International- IRCA-CDB-, et d'options consensuellement retenues.	
Activité 2.2 : Assurer la validation nationale de la stratégie	Prise en compte des préoccupations de tous les parties prenantes	
Activité 2.3 : Imprimer, multiplier et diffuser la stratégie au niveau national et régional	Impression et mise à disposition du Point Focal APA et de la DGFRN pour diffusion. de cinq cents exemplaires du document de stratégie nationale APA . Distribution des exemplaires aux PF CDB et APA lors des rencontres internationales	A mettre sur site
Résultat 3 : Deux PCB pilotes sont élaborés pour 2 communautés riveraines de 2 Forêts Sacrées (FS) (Gbévozoun et Gnahouizoun):	Démarrage d'une meilleure connaissance et documentation des systèmes d'auto-gouvernance, décisionnels et d'autonomie de gestion développés au cours de nombreuses générations et soutenue par les lois coutumières, les valeurs et les croyances et ayant permis aux communautés riveraines des 2 FS de préserver leurs moyens de subsistance.	A poursuivre en vue de la documentation et validation pour la rédaction des PCB
Activité 3.1 : Organisation des ateliers d'information des Parties Prenantes (PP) sur les activités et des réunions de concertation avec les acteurs des communautés.	Prise de conscience des acteurs se traduisant par une forte adhésion des acteurs primaires aux objectifs des PCB et des engagements pris pour l'endosser. Maîtrise par les Communautés riveraines des 2 FS du concept des PCB et de leur utilité en rapport avec les FS. Appropriation par les Communautés riveraines des 2 FS des	Le CESP sur les PCB doit être étendu aux acteurs gouvernementaux comme une exigence de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

	<p>éléments typiques d'un PCB, le processus de développement des PCB, les responsabilités et des acteurs communautaires.</p> <p>Maîtrise par les communautés du profil et rôle des facilitateurs communautaires et du rôle de la communauté elle-même.</p>	
Activité 3.2 : Former des facilitateurs sur le processus du PCB	Maîtrise des principes, des étapes, leur rôle et celui de la communauté dans le processus d'élaboration des PCB. par 40 facilitateurs communautaires désignés dans les divers domaines d'activités liés aux 2 FS ciblés	Recyclage et accompagnement
Activité 3.3 : Appuyer les communautés dans le développement de leurs PCBs	Des consultations et échanges en focus groupe pour une meilleure connaissance des systèmes d'auto-gouvernance, décisionnels et d'autonomie de gestion traditionnels soutenue par les lois coutumières, les valeurs et les croyances à travers des ateliers d'échanges et des focus groupes, ainsi que les défis et inquiétudes liées à la gestion/conservation des FS	<p>A poursuivre sur les autres rubriques notamment : la gestion de l'interface avec les acteurs extérieurs, l'aperçu des cadres légaux pertinents (International : APA et autres- National)</p> <p>Les revendications/demandes : comment le cadre légal à travers les PCB pourrait-il être utilisé pour améliorer la situation ?, la définition de la communauté par rapport aux FS, les ressources, valeurs bioculturelles et connaissances traditionnelles (CT) de la communauté, les lois coutumières, règles et institutions locales ; processus de prise de décision</p> <p>Les droits aux ressources et aux CT sous le droit national et international – relations avec les lois coutumières les termes et conditions pour obtenir le CPCC, pour l'accès et l'utilisation des ressources et des CT, le rôle de la communauté dans la mise en œuvre du PCB. Etc.</p>
Résultat 4 : La stratégie de documentation des RG et les CTA de deux forêts sacrées est adoptée	Démarrage du processus de formulation des orientations et options claires sur le modèle de documentation des CTA liées aux RG au Bénin	Processus en cours et à poursuivre.
Activité 4.1 : Déterminer avec les Institutions impliquées et les communautés, le modèle de documentation des RG et CTA et la gestion de l'information	Meilleures connaissances Les centres d'intérêts des détenteurs de CT et leurs craintes par rapport à la documentation des CTA. Formulation des recommandations/directives sur la documentation des CTA pour la préservation et une mise en	Activité à poursuivre au niveau des autres parties prenantes (Les sources externes de conservation des CT : Les Centres de recherche, les Universités, les responsables de jardins botaniques et zoologique, Herbiers, etc.) et les administrations en charge des questions de propriété

	œuvre efficiente du Protocole de Nagoya au Bénin.	intellectuelle et de la Culture, la DGFRN, etc.) Poursuite des concertations en vue d'arrêter la stratégie définitive avec les parties prenantes.
Activité 4.2 : Faire l'inventaire et le répertoire des ressources biogénétiques et des modes d'accès	Meilleure connaissance des données ethnobotaniques des 2 FS et disponibilité des répertoires. Meilleure connaissance de la gouvernance des RG et CTA. (Les parties prenantes en matière de fourniture des titres d'accès aux RG et CTA	A poursuivre
Activité 4.3 : Faire l'inventaire et le répertoire des CT liées aux RG et les modes d'accès	Identification des lacunes/insuffisances des dispositions relatives à l'accès aux RG et CTA existantes relativement au PN/APA	
Activité 4.4 : Elaborer la typologie et la cartographie des communautés des FS sélectionnées.	Meilleure connaissances des caractéristiques socio-anthropologiques des communautés des terroirs riverains des forêts Recensement et description des types de rapports/relations et les réseaux de communication et d'échange en matière d'usage des RG et des CTA existant entre les différents acteurs	Réaliser la cartographie communautaire.
Résultat 5 : Des activités pilotes de valorisation des RG et des CTA sont promues pour la gestion durable de 2 FS. :	Evaluation des potentialités pharmacognosiques des plantes et les CTA (32 recettes) utilisées en médecine traditionnelle dans les zones cibles Identification des RG et CTA présentant des possibilités ou des intérêts pour le développement de nouveaux médicaments et des possibilités ou des intérêts pour le développement de médicaments améliorés grâce aux analyses de toxicité et d'efficacité pharmacognosique. (Cf. résultat des analyses des recettes et des certifications). 28 recettes certifiées sur 32	Collaboration avec le Laboratoire de pharmacognosie et l'Institut de Recherche et d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopée Traditionnelle (IREMPT) du Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique (CBRST) et le Programme National Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (PNPMT) du Ministère de la Santé A poursuivre dans du processus de mise en place des Chaînes de valeur.
Activité 5.1 : Renforcer les capacités des communautés sur l'APA	Appropriation du Protocole de Nagoya sur l'APA, du concept de CdV dans le contexte du Protocole de Nagoya sur l'APA par les PMT et autres détenteurs de CT (80)	A poursuivre à toutes les étapes de mise en œuvre de la stratégie APA

	Meilleure connaissance des critères et procédures de sélection de produit à valoriser à travers la CdV (de la plante aux médicaments, les différents niveaux de qualification des médicaments traditionnels etc.) par les PMT et autres détenteurs de CT (80)	
Activité 5.2 : Identifier des RG et CTA ayant des potentiels de valorisation et des utilisateurs potentiels au niveau national et international	Analyse des potentialités pharmacognosiques des plantes et les CTA (32 recettes) fortement utilisées en médecine traditionnelle dans les zones cibles et ayant reçu des témoignages du grand public Certification par le Laboratoire de pharmacognosie, l'IREMPT et le PNPMT de 28 sur les 32 recettes analysées.	A poursuivre dans le cadre de la mise en place des Chaîne de valeur.
Activité 5.3 : Développer des partenariats communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé etc et appuyer d'éventuelles négociations sur l'utilisation des RG et CTA.	Facilitation et accompagnement de la mise en œuvre des activités pilotes de promotion et de valorisation des RG et des CTA à travers la mise en place d'une base formelle de collaboration entre l'ONG CeSaReN et IREMPT (Intérêt : bonification des analyses, appui à la recherche de partenaire aux PMT et détenteurs de CT, renforcement des capacités des PTM etc. (cf. le Protocole d'Accord de Partenariat)	Protocole d'Accord à renouveler.
Activité 5.4 : Assurer l'élaboration participative de modèle type de documents de négociation et convention d'accord (CPCC, CCCA, Contrat, etc.)	Appropriation des notions de base relatives aux négociations en général et implication sur les documents de Convention d'accord CPCC et CCCA dans le cadre du PN/APA	A poursuivre. Il s'agit d'une série d'atelier de renforcement de capacité et d'échange sur les négociations justes d'accès et de partage des avantages qui doit aboutir à l'adoption consensuelle des CPCC, CCCA, Contrat, etc.

II. LE PROJET

Avec la mise en œuvre prochaine de la stratégie nationale APA, les Communautés locales qui ont pris une part active à son processus d'élaboration ont compris que des défis importants leur restent à relever en vue d'assurer une participation efficace et effective aux autres champs d'application du Protocole. Les prochaines étapes sont en effet cruciales en ce sens qu'elles concernent principalement le cadre législatif et réglementaire, le cadre institutionnel, les procédures administratives et la gestion des questions relatives aux connaissances traditionnelles. Leurs demandes se font donc plus pressantes pour un soutien approprié et spécifique.

Au nombre de ces demandes, figurent :

- la mise en place d'instrument pouvant leur assurer véritablement l'autonomie et l'auto gouvernance de leur ressources bio génétiques (RG) et Connaissances Traditionnelles Associées (CTA)
- les moyens de préserver et de protéger leurs savoirs traditionnels
- la valorisation de leurs RG et CTA dans le cadre du mécanisme APA

Au niveau national, le processus de mise en œuvre de la stratégie APA priorise principalement les activités régaliennes. Les plus urgentes sont la mise en place de cadre législatif et réglementaire et de mesures administratives pour garantir la sécurité juridique et la transparence des activités pilotes APA qui seront menées par les parties prenantes

La stratégie nationale APA a retenu l'option d'une législation nationale spécifique APA. La mise en place d'une loi spécifiquement APA pouvant s'avérer trop longue, l'élaboration d'un cadre réglementaire et des mesures administratives transitoires avec tous les acteurs concernés est envisagée par le Gouvernement. Les études menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale APA ont effet révélé que des dispositions sur l'accès et le partage des avantages existent dans certaines de nos lois et réglementations sur les ressources biogénétiques et pourraient être exploitées à cet effet.

Ainsi, à l'instar de la stratégie nationale APA dont le processus d'élaboration participative a été conduit avec diligence à la satisfaction de toutes les Parties Prenantes par l'ONG CeSaReN, CeSaReN va également accompagner/assurer la facilitation du processus d'élaboration par tous les acteurs concernés des mesures réglementaires et administratives transitoires.

L'APA étant une thématique nouvelle très complexe pour laquelle nos pays disposent de très peu d'experts juristes, l'élaboration du cadre réglementaire et des mesures administratives ne sera pas conduite de façon théorique à travers une simple consultation à réaliser uniquement par des experts juristes environnementaux.

Le processus théorique sera nourri par d'activités pilotes concrètes APA intégrant Communautés locales, détenteurs de connaissances traditionnelles, Ministères sectoriels, Chercheurs, responsables de laboratoire et secteurs privés etc. A cet effet, il sera procédé au renforcement des capacités des parties prenantes et des communautés locales en particulier en vue de l'élaboration de Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) en lien avec les principes du PN/APA et en partenariat avec les Communautés, les chercheurs/utilisateurs, secteur privé etc. afin d'y tirer des éléments concrets de Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPC), de Conditions Convenues de Commun Accord (CCA), et autres éléments pouvant affiner le cadre juridique, etc.

Le présent projet vise donc à conduire des activités pilotes concrètes APA intégrant : Communautés locales, détenteurs de connaissances traditionnelles, Ministères sectoriels, Chercheurs, responsables de laboratoire et secteurs privés en vue de contribuer à la mise en place d'un cadre national harmonisé, transparent et opérationnel d'APA qui garantit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les principaux résultats attendus sont (i) la stratégie nationale APA est internationalisée au niveau des Ministères APA (ii) un cadre réglementaire et mesures administratives APA transitoires sont élaborés (iii) deux Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) pilotes pour 2 communautés riveraines des Forêts Sacrées (FS) Gbévozoun et Gnahouizoun sont élaborés (iv) La stratégie de documentation des Connaissances

Traditionnelles Associées (CTA) aux Ressources Génétiques (RG) est élaborée (v) des ressources génétiques et CTA des FS sont valorisées à travers des mécanismes APA.

Dans la mise en œuvre du Projet, Ce.Sa.Re.N ONG sera appuyée par d'autres structures clés comme :

- **la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)** qui assure le Point Focal du Protocole. A ce titre, elle est chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie APA au niveau national et veille à la conformité des activités avec la stratégie et son cadre opérationnel. Pour ce faire,
 - Pour les activités régaliennes : l'ONG CeSaReN soumettra dans un processus participatif au Point Focal, les projets de conception, de planification et d'exécution desdites activités. Il devra, après étude et analyse, donner les orientations nécessaires et conduire avec l'ONG leur mise en œuvre. Dans ce processus, l'ONG jouera le rôle de facilitateur comme ce fut le cas dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale APA.
 - Pour les activités non régaliennes, le Point Focal sera invité à participer aux activités de renforcement de capacités et de CESP. Il sera tenu au courant des grandes préoccupations des parties prenantes bénéficiaires et des acquis obtenus.
- **Le comité national APA** : Il comprend les représentants de toutes parties prenantes. Il assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'accès et de partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques. Il doit d'une manière générale contribuer à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à la mise en œuvre, assurer les arbitrages et prendre les mesures appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie. L'ONG CeSaReN veillera à assurer leur renforcement de capacité sur toutes les thématiques et termes émergents (exemple les PCB) afin de leur permettre d'être au même niveau d'information et de jouer pleinement leurs rôles. Il sera invité à analyser et à assurer la validation de toutes les dispositions réglementaires et des mesures administratives transitoires à mettre en place.
- **L'Institut de Recherche et d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopée Traditionnelle (IREMPT), le Laboratoire de Pharmacognosie (Ministère de la Recherche Scientifique) et le Programme National de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (PNPMT/Ministère de la Santé)**

La mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques est un processus qui doit impliquer la collaboration de tous les acteurs, notamment la recherche scientifique moderne et les détenteurs de connaissances traditionnelles;

La valorisation des RG et des CTA passe par la promotion du Partenariat Public-Privé pour le développement de l'innovation technologique et la nécessité d'accompagner scientifiquement les détenteurs des CT dans la valorisation de leur recette à base de ressources biogénétiques.

Ces structures vont

- Faciliter les échanges d'informations entre les structures dans le cadre de réalisation des Etudes de base pour la valorisation des Ressources bio Génétiques (RG) et des Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) pour les zones ciblées.
- Evaluer les potentialités des plantes et les CTA (recettes) utilisées en médecine traditionnelle dans les zones ciblées, identifier les RG et CTA (recettes) présentant des possibilités ou des intérêts pour le développement de médicaments améliorés ou de nouveaux médicaments

Appuyer la recherche de partenaires en matière d'utilisation des RG et CTA pour les PMT et participer à l'élaboration des documents de CPCC, de CCCA et de tous autres documents susceptibles de soutenir et de garantir les accords APA.

2.1. Objectif global

L'objectif du présent Projet est de contribuer à la mise en place au Bénin d'un cadre national harmonisé, transparent et opérationnel d'accès et de partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le Projet vise à conduire des activités pilotes concrètes APA intégrant : Communautés locales, détenteurs de connaissances traditionnelles, Ministères sectoriels, Chercheurs, responsables de laboratoire et secteurs privés en vue de promouvoir des chaînes de valeur de RG et CTA selon les mécanismes APA pour améliorer les conditions de vie des détenteurs de CTA aux RG.

La mise en œuvre du Projet sera réalisée par une cellule de pilotage au sein de la Direction exécutive de l'ONG CeSaReN.

2.3. Résultats et activités

Les principaux résultats attendus sont :

1. Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle
2. La stratégie nationale APA est internationalisée au niveau des Ministères APA
3. Un cadre réglementaire et mesures administratives APA transitoires sont élaborés
4. Deux Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) pilotes pour 2 communautés riveraines des Forêts Sacrées (FS) Gbèvozoun et Gnahouizoun sont élaborés
5. La stratégie de documentation des Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) aux Ressources Génétiques (RG) est élaborée
6. Des ressources génétiques et CTA des FS sont valorisées à travers des mécanismes APA.

Pour obtenir ces résultats, les activités suivantes seront réalisées :

Résultat I : Une cellule de pilotage du Projet est mise en place et opérationnelle

Activité 1.1 : Mettre en place le personnel

Activité 1.2 : Assurer le fonctionnement de la cellule de pilotage

Résultat II : La stratégie nationale APA est internalisée au niveau des Ministères APA

Activité 2.1 : Réaliser l'impression supplémentaire du document de stratégie APA

Activité 2.2 : Organiser au moins un atelier d'appropriation de la stratégie au profit des cadres des Ministères APA

Résultat III. : Un cadre réglementaire et mesures administratives APA transitoires sont élaborées

Activité 3.1 : Répertorier les textes et les cadres politiques d'accès et de partage des avantages existants

Activité 3.2 : Renforcer les capacités d'intervention de la DGFRN et du Comité national APA sur les approches juridiques relatives aux obligations clés du PN/APA

Activité 3.3 : Elaborer et adopter un Décret/Arrêté et les documents administratifs pertinents d'APA

Résultat IV : Deux Protocoles Communautaires Bioculturels pilotes sont élaborés pour 2 communautés riveraines de 2 Forêts Sacrées (FS)

Activité 4.1 : Organiser des ateliers d'information des Parties Prenantes (PP) sur les PCB et des réunions de concertation avec les acteurs des communautés.

Activité 4.2 : Former des facilitateurs et les PP sur le processus du PCB

Activité 4.3 : Elaborer la cartographie communautaire des FS sélectionnées.

Activité 4.4 : Appuyer les communautés dans le développement de leurs PCBs

Résultat V. : La stratégie de documentation des CTA aux RG est adoptée

Activité 5.1 : Poursuivre les consultations avec les Institutions compétentes (DGFRN, Comité national APA et personnes ressources etc.) et les communautés pour la détermination du modèle de documentation des RG et CTA et la gestion de l'information

Activité 5.2 : Elaborer avec les communautés locales et les Institutions compétentes (DGFRN, Comité national APA et personnes ressources) les modèles d'accès aux ressources biogénétiques

Activité 5.3 : Elaborer avec les communautés locales et les Institutions compétentes (DGFRN, Comité national APA et personnes ressources) les modèles d'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources biogénétiques.

Résultat VI. : Des activités pilotes de valorisation des RG et des CTA sont promues pour la gestion durable des 2 FS.

Activité 5.1 : Poursuivre le renforcement des capacités des communautés sur l'APA

Activité 5.2 : Poursuivre l'identification des RG et CTA ayant des potentiels de valorisation et des utilisateurs potentiels au niveau national et international

Activité 5.3 : Poursuivre le développement des partenariats communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé etc. et appuyer d'éventuelles négociations sur l'utilisation des RG et CTA.

Activité 5.4 : Poursuivre l'élaboration participative de modèle type de documents de négociation et convention d'accord (CPCC, CCCA, Contrat, etc.)

2.4. Chronogramme d'exécution du projet

RESULTATS / ACTIVITES	DUREE DE L'ACTIVITE EN MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
RESULTAT 1 : UNE CELLULE DE PILOTAGE DU PROJET EST MISE EN PLACE ET OPERATIONNELLE												
Mettre en place le personnel	■											
Mettre en place les moyens de fonctionnement	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
RESULTAT 2 : LA STRATEGIE NATIONALE APA EST INTERNALISEE AU NIVEAU DES MINISTERES APA												
Réaliser l'impression supplémentaire du document de stratégie APA		■										
Organiser au moins 1 atelier d'appropriation de la stratégie au profit des cadres des Ministères APA		■										
RESULTAT 3 : UN CADRE REGLEMENTAIRE ET MESURES ADMINISTRATIVES APA TRANSITOIRES SONT ELABOREES												
Répertorier les textes et les cadres politiques d'accès et de partage des avantages existants	■											
Renforcer les capacités d'intervention de la DGFRN et du Comité national APA sur les approches juridiques relatives aux obligations clés du PN/APA		■										
Elaborer et adopter un Décret/Arrêté et les documents administratifs pertinents d'APA		■	■									
RESULTAT 4 : DEUX PROTOCOLES COMMUNAUTAIRES BIOCULTURELS PILOTES SONT ELABORES POUR 2 COMMUNAUTES RIVERAINES DE 2 FORETS SACREES (FS)												
Organiser au moins 1 atelier d'information des Parties Prenantes (PP : DGFRN, Comité national APA) sur les PCB et au moins 5 réunions de concertation avec les acteurs des communautés	■											
Former au moins 40 facilitateurs et autres PP sur le processus du PCB	■	■										

RESULTATS / ACTIVITES	DUREE DE L'ACTIVITE EN MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Elaborer la cartographie des communautaire des FS sélectionnées												
Elaborer la cartographie communautaire des FS Gbèvozoun et Gnahouizoun												
RESULTAT 5 : LA STRATEGIE DE DOCUMENTATION DES CTA AUX RG EST ADOPTEE												
Organiser des consultations avec les Institutions compétentes (DGFRN, le Comité national APA et personnes ressources) et les communautés, pour la détermination du modèle de documentation des RG et CTA et la gestion de l'information												
Organisation des consultations avec les communautés locales et les Institutions compétentes (DGFRN, le Comité national APA et personnes ressources) pour élaborer les modèles d'accès aux RG												
Organisation des consultations avec les communautés locales et les Institutions compétentes (DGFRN, le Comité national APA et personnes ressources) pour élaborer les modèles d'accès aux CTA aux RG												
RESULTAT 6 : LES ACTIVITES PILOTES DE VALORISATION DES RESSOURCES GENETIQUES ET DES CT ASSOCIEES SONT PROMUES POUR LA GESTION DURABLE DE 2 FORETS SACREES												
Organiser au moins deux ateliers de renforcement des capacités des communautés sur l'APA												
Poursuivre avec l'IREMPT et le laboratoire de Pharmacognosie les analyses et les recherches pour l'identification des RG et CTA ayant des potentiels de valorisation et des utilisateurs potentiels au niveau national et international;												

RESULTATS / ACTIVITES	DUREE DE L'ACTIVITE EN MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Renouveler l'Accord de partenariat avec l'IREMPT et le laboratoire de Pharmacognosie, en vue de la collaboration communautés-Chercheurs/Utilisateurs-Secteur privé etc. et appuyer d'éventuelles négociations sur l'utilisation des RG et CTA.												
Organiser des consultations avec la DGFRN, le comité national APA et les communautés. pour l'élaboration participative de modèle type de documents de négociation et convention d'accord (CPCC, CCCA, Contrat, etc.)												

III. TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ONG CeSaReN

L'Organisation Non Gouvernementale Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N ONG) est l'Agence d'exécution du projet Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de Ce.Sa.Re.N ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet, d'un Assistant et d'un Chef Service Administratif et financier (C/SAF). Cette cellule veillera également à l'exécution des différentes tâches qui seront menées par des sous-traitants.

3.1. Taches et responsabilités des principaux experts mobilises par l'ONG CeSaReN

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
Coordonnateur du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ; • Responsable de l'Agence d'Exécution ; • Assure l'administration du projet ; • Assure l'interface avec la GIZ par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ; • Assure l'interface avec les structures collaboratrices ; • Assure l'implication effective de la DGFRN et du comité national APA dans les activités régaliennes et rend compte à la DGFRN du bilan et de l'analyse des autres activités non régaliennes du projet, • Ordonne les décaissements
Assistant de projet Responsable de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final du projet avec en appendice les propositions et les recommandations
Chef Service Administratif et Financier	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet.

3.2. Suivi et rapports

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour la GIZ et la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles.

Des rapports techniques seront rédigés notamment:

- Brèves notes explicatives trimestrielles sur le déroulement des opérations subventionnées selon les procédures de la GIZ (s'il y a lieu).
- Un rapport d'achèvement du projet suivant les directives de la GIZ (s'il y a lieu).

3.3. Contrepartie de CeSaReN ONG

Elle comprendra une contrepartie en nature et une contrepartie financière proprement dite.

La contrepartie en nature consistera en la mise à disposition du personnel requis, d'immeuble et la garantie de disposer de moyens roulants pour assurer l'exécution du Projet. Son montant est évalué à 12 840 000 FCFA

La contrepartie financière proprement dite comprend les frais d'achat de pièces détachées et de paiement de main d'œuvre pour la réparation des moyens roulants.

La répartition est présentée dans le tableau ci-dessous :